

Les mairesses des villes et les mairesses des municipalités rurales au Québec

Évelyne Tardy and Guy Bédard

Volume 10, Number 2, 1997

Territoires

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/057939ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/057939ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (print)

1705-9240 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Tardy, É. & Bédard, G. (1997). Les mairesses des villes et les mairesses des municipalités rurales au Québec. *Recherches féministes*, 10(2), 127–136. <https://doi.org/10.7202/057939ar>

Article abstract

Based on data collected in a survey conducted in 1994 and 1995 (with self-administered questionnaires, sent by mail, and semi-directive interviews), the text describes the differences between women who are mayors of towns and cities in Québec (municipalities of 5 000 residents or more) and those who are mayors of rural municipalities. These differences are not numerous and are generally linked to the type of municipal organization, which varies with the size of the municipalities. The responsibilities of a mayor in a municipality of 1 000 inhabitants are not the same as those of a mayor in a city of 70 000. Moreover, in re-elections, women who are mayors in populous cities have powerful opponents to deal with, much the same as when they first got elected.

Les mairesses des villes et les mairesses des municipalités rurales au Québec

Évelyne Tardy et Guy Bédard

À partir d'une enquête par questionnaires transmis par la poste (337) et par entrevues semi-dirigées (70) réalisée entre 1994 et 1995 auprès des personnes élues à la direction des municipalités du Québec, nous avons mis en évidence la différenciation sociale entre les mairesses et les maires, différenciation issue de l'assignation aux deux sexes de fonctions différentes dans le corps social, et nous avons repéré et expliqué les marques de cette différenciation sociale sexuée dans leurs caractéristiques socio-économiques, leur cheminement politique et leur expérience en matière de politique municipale¹.

Ces différences de genre² étaient importantes et touchaient l'emploi, l'âge des enfants, les lieux d'engagement bénévole, le militantisme politique, les motivations à se lancer en politique municipale, l'élection à la mairie, les différences hommes/femmes autour de la table du conseil, la perception et le vécu de la discrimination.

Notre recherche nous a également permis de brosser le profil standard d'une mairesse québécoise et de préciser deux profils atypiques, celui d'une mairesse s'identifiant principalement au monde des hommes dans lequel elle avait réussi à «faire sa place» et celui d'une mairesse, solidaire des femmes, qui se reconnaissait d'abord comme «une femme en politique».

Étant donné que nous avons analysé les données de l'enquête et des entrevues en fonction de la taille des municipalités (petites, moyennes et grandes), il nous est possible de comparer les élues du monde rural et celles des municipalités urbaines³. C'est l'objet du présent article.

Avant de rendre compte des résultats de notre analyse, il est important de présenter un aperçu statistique des municipalités du Québec et de la place des femmes dans celles-ci⁴ (tableau 1). On oublie trop souvent que 86 % des

1. L'ensemble des données issues de cette recherche et la méthodologie utilisée ont été présentés dans le rapport de recherche de Tardy *et al.* (1996). Cette recherche a été subventionnée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.
2. La problématique du genre qui sous-tend notre recherche est explicitée dans Tardy (1997 : 30-35).
3. Pour toutes sortes de raisons historiques, certaines municipalités (une trentaine) n'ont pas le statut de ville même si elles ont une population de 5 000 habitants et plus. Par ailleurs, on trouve le phénomène inverse : certaines municipalités (90 sur 1 100) ont un statut de ville et ne sont donc pas régies par le Code municipal, même si parfois la population de ces «villes» est inférieure à 100 habitants. Il nous est apparu plus pertinent de distinguer les villes des autres municipalités en prenant la taille de la population comme critère de démarcation. Quoiqu'il soit imparfait, cet indicateur permet, mieux que le statut juridique, de comparer les municipalités urbaines avec les municipalités rurales. Voir Gouvernement du Québec (1997).
4. Nous avons produit ces données originales à partir de la base de données du ministère des Affaires municipales.

municipalités du Québec ont moins de 5 000 habitants et que 44 % en comptent moins de 1 000.

Un aperçu statistique

Dans les municipalités où résident 5000 habitants et plus, qui représentent seulement 14 % des 1 392 municipalités du Québec en janvier 1997, il n'y a que 17 mairesses sur un total de 179 maires (8,7 %) comparativement à 112 mairesses sur un total de 1 084 maires (9,4 %) en milieu rural. Les mairesses sont donc sous-représentées par rapport à leurs homologues masculins, et leur pourcentage est légèrement moins élevé qu'en milieu rural. Quant aux conseillères, elles représentent 21 % de l'ensemble des élus et des élues dans les villes et 20 % dans les municipalités rurales.

Tableau 1
 Maïresses et conseillères dans l'ensemble
 des municipalités du Québec 1980-1997
 (nombre et proportion)*

Années	Maïresses		Conseillères	
	Nombre	%	Nombre	%
1980	21	1,5	339	3,8
1982	40	2,8	615	7,0
1983	43	3,0	712	8,1
1984	41	2,9	962	10,9
1985	47	3,3	1050	11,9
1986	61	4,3	1135	12,8
1987	81	5,7	1325	15,0
1988	82	5,8	1323	15,0
1989	97	6,9	1538	17,4
1990	97	6,9	1622	18,4
1991	112	7,9	1701	19,3
1992	114	8,1	1703	19,3
1993	125	8,8	1730	19,6
1994	126	8,9	1721	19,5
1995	131	9,3	1748	19,9
1996	127	9,1	1750	20,1
1997	129	9,3	1748	20,3

* Données fournies par le ministère des Affaires municipales (non disponibles pour 1981)

Dans l'ensemble du Québec, 26 mairesses sont seules «femmes à bord», mais, dans les municipalités de 5 000 personnes et plus, il n'y en a que deux. Le cas le plus fréquent, dans une municipalité dirigée par une femme, c'est une mairesse et une conseillère, les autres membres du conseil étant des hommes. Cependant, quelques municipalités sont dirigées par une femme qui compte deux femmes et plus parmi les membres du conseil. Toutefois, aucun conseil des municipalités urbaines n'est composé d'un nombre égal ou supérieur de femmes⁵, alors que l'on en trouve, peu il est vrai (3,3 %), dans les petites municipalités.

Les conseils où ne siègent que des hommes sont proportionnellement moins nombreux dans les municipalités de 5 000 habitants et plus (15,0 % contre 29,5 % dans les autres municipalités).

Il faut dire que 36 % des conseils municipaux des villes ont plus que 7 élus et élues, y compris le maire ou la mairesse. Dans les conseils ayant plus de 7 membres, les femmes ont de meilleures chances d'être élues conseillères. Alors qu'il n'existe aucune mairesse dans les municipalités de plus de 75 000 habitants, on y trouve (dans ces municipalités) 8 maires et 44 conseillères pour 121 conseillers (soit 27 % de l'ensemble des membres des conseils).

Les villes de 50 000 habitants et plus ayant les plus fortes représentations de conseillères sont Beauport (30,0 %), Longueuil (28,6 %), Verdun (27,8 %), Saint-Hubert (26,3 %), Jonquière (23,1 %), Montréal (21,5 %) et Québec (20,0 %). Par contre, les deux villes qui ont le plus bas taux de représentation de conseillères sont Sainte-Foy (7,7 % avec une mairesse à la tête de la municipalité) et Chicoutimi (7,7 % avec un maire à la tête de la municipalité).

Rappelons que 25 % des municipalités du Québec sont encore composées uniquement d'élus et que c'est seulement dans les petites municipalités, souvent éloignées des centres urbains, que des femmes forment au moins la moitié du conseil. Par ailleurs, les femmes sont très fortement sous-représentées dans les instances intermunicipales. En janvier 1997, 31 des 96 municipalités régionales de comté (MRC) ne regroupaient que des maires. Dans 23 autres, il n'y avait qu'une seule femme.

Même si la mairesse de Ville Mont-Royal, Vera Danyluk, a accédé à la présidence de la Communauté urbaine de Montréal, les femmes sont fortement sous-représentées dans ces instances représentatives des communautés urbaines : deux femmes à Montréal et deux à la Communauté urbaine de Québec. Par contre, il n'y en a aucune à la Communauté urbaine de l'Outaouais. Quant aux préfètes, elles ne sont que deux dans les 96 MRC du Québec (MRC de Charlevoix et de Maskinongé).

Ce tableau statistique permet de constater que, même si ce palier de gouvernement est souvent considéré comme plus accessible aux femmes que ne le serait l'Assemblée nationale ou la Chambre des communes, elles ont encore un long chemin à parcourir avant d'atteindre la parité dans les conseils municipaux au Québec.

Les chiffres avancés laissent penser qu'il est encore plus difficile pour une mairesse d'une municipalité urbaine de se faire une place en politique

5. Pour déterminer si les femmes au conseil municipal sont majoritaires, nous avons calculé leur pourcentage en incluant le maire ou la mairesse. Ainsi, si sept personnes siègent au conseil, ce qui est le cas de la très grande majorité des municipalités, la présence de quatre femmes ou plus constitue une majorité.

municipale. Voyons donc ce qui peut différencier une mairesse d'une ville d'une mairesse d'une municipalité rurale sur le plan des caractéristiques socio-économiques, du cheminement politique et de son expérience dans le domaine de la politique municipale.

L'emploi, l'âge et la scolarité

Contrairement aux mairesses qui dirigent une municipalité rurale (moins de 5 000 habitants), les mairesses à la tête d'une ville occupent moins souvent un emploi en dehors de leurs responsabilités à la mairie (62 % contre 41 % dans des municipalités rurales). Par contre, les maires, qu'ils soient en milieu rural ou urbain, cumulent le plus souvent une charge à la mairie et un emploi à temps plein (78 %).

Des semaines de travail de 60 heures et plus sont courantes. Mais c'est surtout le cas des élues qui travaillent à temps plein, ou même à temps partiel, outre leur charge à la mairie.

En 1993, l'âge moyen des mairesses était légèrement moins élevé dans les municipalités urbaines que dans les municipalités rurales (50 ans contre 53 ans). Par ailleurs, elles étaient nettement plus scolarisées que celles des municipalités rurales, 69 % des mairesses ayant une scolarité universitaire (contre 31 % en milieu rural). Cette différence, selon la taille des municipalités, est sans doute le reflet des caractéristiques respectives des populations des municipalités rurales et urbaines. Par ailleurs, compte tenu de la complexité de la charge de maire ou de mairesse dans les grandes villes, il n'est pas étonnant que ce soit dans les petites municipalités que se concentrent les mairesses les moins scolarisées. Néanmoins, quelle que soit la taille des municipalités, les mairesses sont beaucoup plus scolarisées que leurs homologues masculins, dont 60 % ont un niveau de scolarité ne dépassant pas les études secondaires comparativement à 34 % pour les mairesses.

Le statut civil et l'âge des enfants

La majorité des mairesses des municipalités urbaines, comme d'ailleurs celles en milieu rural, sont ou ont été mariées.

Par contre, dans les municipalités rurales, on trouve 8 % des mairesses qui déclarent vivre en union de fait et 7 % de femmes célibataires, alors qu'il n'y en a pas dans les municipalités urbaines.

Tandis qu'aucune mairesse dans une municipalité urbaine n'a d'enfant de moins de 10 ans, comparativement à 17 % des maires qui en ont, dans les municipalités rurales on rencontre 6 % de mairesses qui ont des enfants de cet âge. Cela illustre bien que les jeunes enfants «pèsent plus lourd» dans la carrière politique des femmes, d'autant plus quand la municipalité à représenter est grande.

Il est intéressant de relever que celles qui ont des enfants encore dépendants (de moins de 15 ans) bénéficient d'une organisation qui fait appel au conjoint (quand il y en a un), aux parents et au voisinage pour suppléer à leurs absences.

Les antécédents politiques et bénévoles

Une des caractéristiques des personnes fortement engagées dans des organisations, où elles occupent d'ailleurs souvent des postes de responsabilité, c'est qu'elles ne se contentent pas d'un type unique de participation. Nous avons montré, dans les recherches que nous avons menées sur le militantisme⁶, que les personnes qui militent le font dans de multiples lieux : organismes communautaires, groupes de femmes, syndicats et partis politiques. Les mairesses de municipalités urbaines et rurales du Québec ne font pas exception à ce constat.

Les mairesses des villes sont, proportionnellement, un peu plus nombreuses à avoir milité antérieurement dans un parti politique que celles des municipalités rurales (54 % contre 49 %).

Les recherches consacrées aux élues ont permis de constater que les femmes qui se lancent en politique ont très souvent fait le détour par des organisations sociales dans lesquelles elles ont fait «leurs armes». Elles ont occupé des postes de responsabilité qui leur ont donné confiance en elles, qui leur ont fait prendre conscience de leur potentiel et qui les ont fait connaître dans leur municipalité. On constate que, chez les mairesses de municipalités urbaines, la proportion de personnes qui se sont impliquées dans des organismes communautaires est encore plus élevée que celle que l'on observe en milieu rural (77 % contre 60 %).

Précisément, c'est dans des groupes de femmes comme les filles d'Isabelle, les cercles de fermières, les associations féminines d'éducation et d'action sociale (AFEAS), et même dans certains centres de femmes, que militent bon nombre de mairesses, qu'elles soient d'une municipalité urbaine ou rurale.

La vocation politique et l'engagement bénévole tirent-ils leur origine du cercle familial?

C'est davantage dans les municipalités rurales que l'on trouve des mairesses qui ont eu des parents maires ou conseillers municipaux (42,5 % contre seulement 23,0 % dans les municipalités urbaines). En général, c'est l'image du père très politisé qui a marqué les personnes que nous avons interviewées.

Signalons cependant que, chez 62 % des mairesses en milieu urbain et 58 % des mairesses en milieu rural, on parlait souvent, voire très souvent, de politique en famille. Les élues viennent donc majoritairement d'un milieu où la politique était très présente.

Le cheminement jusqu'à la mairie

La majorité des mairesses, qu'elles soient d'une municipalité rurale (60 %) ou urbaine (54 %), ont débuté au conseil dans des fonctions de conseillères.

Les propos des mairesses qui n'ont pas été préalablement conseillères laissent penser qu'elles ont encore plus un tempérament de fonceuse, de leader,

6. Voir Gingras, Maillé et Tardy (1989) et Tardy et Bernard (1995).

qu'elles affichent d'ailleurs volontiers. Ce tempérament, on le retrouve davantage chez les mairesses des municipalités urbaines.

D'ailleurs, quand on leur demande ce qui les a poussées en politique municipale, 37,0 % des mairesses en milieu rural avancent des motifs altruistes (faire quelque chose pour la municipalité, servir les gens, améliorer la qualité de vie de la population, etc.), alors que seulement 15,5 % des mairesses en milieu urbain avancent de tels arguments. Au contraire, ce sont 54 % de ces dernières qui répondent qu'il s'agissait de motifs personnels (pour satisfaire un désir, pour relever un beau défi, faire changer des choses, etc.) comparativement à seulement 23 % en milieu rural qui mettent en avant des motifs personnels.

L'opposition au moment des élections

Nous avons découvert, durant l'enquête par questionnaire, que 85 % des mairesses des municipalités urbaines interrogées à ce sujet ont dû faire face à une opposition lors durant la campagne électorale la plus récente, comparativement à 70 % dans le cas des maires, alors que seulement 48 % des mairesses et 33 % des maires des municipalités rurales avaient dû «faire campagne». Ce constat montre bien que, plus la municipalité est grande, plus la mairie est convoitée et moins les femmes de ces municipalités ont la partie facile.

Au cours des entrevues, plusieurs mairesses en milieu urbain ont parlé des difficultés rencontrées quand elles ont posé leur candidature comme conseillère et surtout comme mairesse. Selon ces mairesses, l'élection ne s'est pas toujours déroulée comme elle aurait dû, c'est-à-dire sur la base des compétences de la candidate, mais elle a eu lieu en se fondant sur des stéréotypes ou préjugés à l'égard des femmes en politique.

La durée de l'expérience et la réélection à la tête de la municipalité

Dans les municipalités urbaines, 46 % des mairesses en étaient à leur premier mandat à la tête de leur municipalité, contre 55 % dans le cas des mairesses des municipalités rurales. Par contre, une même proportion de mairesses (22 %) exerçaient un troisième mandat (ou davantage).

Compte tenu d'une plus grande opposition, les femmes élues à la tête d'une municipalité urbaine oseront-elles à nouveau se relancer dans l'arène politique pour briguer un deuxième mandat ou éventuellement un troisième ou un quatrième? C'est une question que nous avons posée dans l'enquête par questionnaire écrit.

Nous avons constaté, comme nous le verrons plus loin, que le fait d'avoir de l'opposition ne semble pas influencer sur la décision de renouveler un mandat et, sur ce chapitre, il n'y a pas de différence en ce qui concerne le milieu rural. Par contre, 29 % des mairesses sont déjà fixées : c'est non! L'âge, des raisons de santé et la lourdeur de la tâche sont les principaux motifs invoqués. Les pourcentages sont moins élevés dans les villes où seulement 8 % des mairesses ne veulent pas se présenter à nouveau. Cela reflète peut-être le fait que, dans les villes, les mairesses sont davantage motivées par des intérêts personnels, comme nous l'avons signalé précédemment.

La plupart des femmes qui répondent spontanément désirent se présenter pour un autre mandat avancent surtout la volonté de finir le travail entrepris, l'espoir de voir se réaliser certains projets. Elles parlent de leur goût de relever des défis, de leur amour ou de leur passion pour la politique municipale.

Malgré tout, la décision de solliciter un nouveau mandat n'est pas toujours facile à prendre. Dans les grandes municipalités, l'opposition est souvent très visible et même parfois organisée en parti⁷. L'on ne sait pas si l'on fera face à une opposition formelle et, le cas échéant, si elle sera importante.

Même s'il y a des sources d'insatisfaction, voire des frustrations de plus en plus grandes en raison des transferts provinciaux des récentes années, nous n'avons pas rencontré de mairesse qui regrettait d'avoir fait l'expérience de diriger sa municipalité, et ce, aussi bien dans le monde rural que dans les villes.

La discrimination perçue et vécue par les mairesses dans les municipalités urbaines et rurales

Dans le questionnaire écrit, nous avons d'abord demandé si, d'une façon générale, les élues considéraient qu'il y avait de la discrimination envers les femmes en politique. Les mairesses ont eu à préciser si elles avaient fait l'objet de discrimination quand elles ont brigué les suffrages à la mairie.

Sur ce sujet, près de quatre mairesses sur cinq (77 %) en milieu urbain avancent qu'il y a effectivement discrimination envers les femmes en politique.

Notons que les mairesses en milieu rural semblent moins percevoir de discrimination que leurs consœurs des villes puisque seulement 58 % le soulignent. Quant aux maires, qu'ils dirigent une municipalité urbaine ou rurale, ils ne perçoivent pas de discrimination envers les femmes en politique (93 %).

Selon les réponses données au questionnaire écrit, plus d'une femme sur deux dans les municipalités urbaines considère avoir été personnellement victime de discrimination (55 %). C'est un peu plus faible dans les municipalités rurales, mais la proportion y reste élevée (45 %). De plus, c'est dans les petites municipalités de moins de 1 000 habitants que l'on semble avoir le moins subi de discrimination (une mairesse sur quatre). Ce constat n'est pas étonnant, car c'est aussi dans les municipalités les plus peuplées que les luttes pour l'accès à la mairie sont les plus vives et où le pouvoir lié à la charge de maire ou de mairesse y paraît plus important.

Les exemples de discrimination donnés dans le questionnaire par les mairesses sont révélateurs. D'une façon générale, elles considèrent qu'on ne leur fait pas confiance pour les dossiers techniques (égouts, voirie, aqueduc et même développement). Elles constatent qu'elles doivent, davantage que les hommes, faire leurs preuves, performer. Elles disent qu'on leur pardonne difficilement leurs erreurs. «Nous les femmes, a écrit une mairesse, il nous faut travailler deux fois plus afin d'être appréciées deux fois moins.» D'autres ont fait remarquer que «le niveau municipal est pire parce que les élus y sont plus âgés». Les hommes de plus de 50 ans étant les plus «traditionnels» sur ce point, «je me fais dire souvent que notre place est derrière les chaudrons», a signalé une mairesse.

7. Il y avait, en 1997, 78 partis municipaux officiels, répartis dans 35 municipalités urbaines du Québec (DGE 1997).

Quant au type de gestion qu'elles pratiquent, rien ne semble différencier les mairesses du milieu urbain des mairesses du milieu rural. Certaines pratiquent une gestion de participation, d'autres privilégient une gestion du type autoritaire. On trouve près de 30 % de mairesses parmi nos interviewées qui s'identifient davantage aux hommes qu'aux femmes et qui croient qu'il est important que l'on oublie qu'elles sont des femmes en politique. Peu solidaires des femmes, elles préfèrent travailler avec des hommes. Ces «reines-abeilles⁸» se retrouvent dans les municipalités aussi bien rurales qu'urbaines. Quant aux femmes solidaires des autres femmes et qui s'imposent en tant que telles en politique, elles sont minoritaires (environ 17 %). Même si elles sont proportionnellement plus nombreuses dans les petites municipalités rurales, certaines d'entre elles dirigent également des municipalités urbaines.

Conclusion

Les différences dans les caractéristiques socio-économiques, les cheminements militant et politique et l'expérience en matière de politique municipale entre les mairesses du milieu urbain et celles du milieu rural sont présentes mais beaucoup moins prononcées que les différences de genre relevées entre les maires et les mairesses. Surtout, elles sont souvent la conséquence de l'organisation municipale qui varie selon la taille des municipalités. Le poids de la fonction n'est pas le même selon que l'on gère une municipalité de 1 000 habitants ou une ville de 70 000 habitants.

En effet, nous avons vu que, contrairement aux mairesses en milieu rural, les mairesses en milieu urbain exercent, proportionnellement, plus souvent leur fonction à temps plein, n'ont pas de jeune enfant, sont moins souvent néophytes en politique et ont davantage utilisé leur engagement bénévole et militant pour se faire connaître dans leur municipalité, n'ayant pas eu de parents dans le domaine de la politique municipale pour faciliter leur entrée au conseil de ville. Nous avons relevé également que, si on les a pressenties pour poser leur candidature à la mairie, l'élection n'a pas, pour autant, été facile. Elles sont très conscientes que la discrimination s'avère encore fort présente envers les femmes en politique et elles-mêmes n'ont pas été épargnées.

Nos données ont également montré que l'«être femme n'est pas univoque⁹» et qu'il était possible de dégager certains profils différenciés de mairesses, profils qui ne sont pas tributaires, semble-t-il, de la taille et du statut des municipalités.

Cependant, notre population de mairesses (88) et le nombre relativement restreint d'entrevues réalisées auprès de ces élues (35) ne nous permettent pas de confirmer que nous pouvons généraliser ces profils à l'ensemble des élues. La recherche que nous réalisons actuellement auprès d'un vaste échantillon de 2 183 conseillères et conseillers municipaux (dont 1 359 conseillères) devrait nous permettre de vérifier si l'on rencontre chez ces personnes les mêmes profils, dans les mêmes proportions, selon la taille et le statut des municipalités. Néanmoins, nous avons signalé que les mairesses plus favorables aux femmes étaient proportionnellement plus nombreuses dans les petites municipalités que dans les grandes.

8. Voir Tardy (1997 : 99-109).

9. Voir Collin (1984 : 12).

Or, la tendance aux fusions des petites municipalités au profit des plus grandes (le nombre est passé de 1 443 municipalités en 1993 à 1 365 conformément aux données les plus récentes, et l'objectif visé par le gouvernement du Québec est de faire descendre ce nombre en dessous de 1 000) devrait favoriser l'émergence d'une plus grande proportion de «reines-abeilles». En effet, plus la municipalité est importante, plus le sont également les luttes de pouvoir pour l'accès à la mairie. Ces mairesses, qui utilisent les mêmes armes que les maires, seront mieux outillées pour affronter ces luttes de pouvoir et devraient davantage se faire accepter par le milieu masculin. Elles sont, en général, plus «fonceuses» que les autres mairesses.

Par contre, si cette hypothèse se vérifiait dans des recherches ultérieures, il faudrait craindre que la sous-représentation des femmes ne se modifie guère au rythme où nous le souhaitons puisque la principale caractéristique de ces «reines-abeilles» est leur manque de solidarité envers les autres femmes et leur préférence à ne travailler qu'avec des hommes. Le ralentissement actuel (depuis 1995) de la progression de la présence des femmes au sein des conseils municipaux, notamment au poste de mairesse¹⁰, fait d'ailleurs craindre le pire.

Évelyne Tardy
Département de science politique
Université du Québec à Montréal

Guy Bédard
Département de science politique
Université du Québec à Montréal

RÉFÉRENCES

COLLIN, Françoise

1984 «La même et les différences», *Les Cahiers du Grif*, 28 : 7-16.

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC (DGE)

1997 *Le financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants (extraits de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)*. Québec, Gouvernement du Québec : 1-14.

GINGRAS, Anne-Marie, Chantal Maillé et Évelyne Tardy

1989 *Sexes et militantisme*. Montréal, Éditions CIDIHCA.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1997 *Répertoire des municipalités du Québec*. Québec, Éditeur officiel du Québec.

10. En 1995, les femmes occupaient 9,3 p. 100 (131) des postes à la mairie. En 1996, ce taux a baissé à 9,1 p. 100 (127), pour ensuite remonter à 9,3 p. 100 (129) en 1997.

TARDY, Évelyne

1997 *Maires et mairesses. Les femmes et la politique municipale*. Montréal, Éditions Liber.

TARDY, Évelyne et André Bernard

1995 *Militer au féminin*. Montréal, Éditions du remue-ménage.

TARDY, Évelyne, et al.

1996 *Qui sont les mairesses et les maires du Québec? Les différences de genre dans les caractéristiques socio-économiques, les cheminements politiques et les modes de gestion*. Montréal, UQAM/IREF.